

ETAT indiquent les exploitations abandonnées susceptibles d'être remises en culture en bénéficiant des avances prévues par la loi du 4 mai 1918

Commune où l'exploitation a son siège	Nom de l'exploitation	Nom, prénoms et adresse exacte du propriétaire	Etat dans lequel se trouvent les bâtiments	Superficie totale	Superficie des herbages	Prix de location demandé	Observations
Creuzier-le Vieux	"	M, Michalon, à Creuzier-le-Vieux (Allier)	bon	15 Ha,	"	600 ^f	
- D°-	"	M, Bouin - D°-	"	15 Ha,	"	600	
- D°-	"	M, Guinard-Corre, à Creuzier-le-Vieux	"	17 Ha,	"	900	
Franchesse	La Prole	M, Gouraincourt, Juge honoraire, 4 rue P, Curie, à Paris	"	30 Ha	(1)	(1)	(1) Les domaines de la Prole et des 4 Vents sont inculés depuis 3 ans, 30 Ha, sont en vente; quelques parcelles sont même déjà vendues, il n'est possible, dans ces conditions de conclure la superficie des herbages et le prix de location qu'en s'adressant au propriétaire
- D°-	Les 4 Vents	- D°-	"	30 Ha	(1)	(1)	
Le Mayet-d'Ecole	Le Bourg	Mme Praeros, au Mayet d'Ecole	"	10 Ha	"		
- D°-	"	Mme Boucherant à Charmes (Allier)	mauvais	15 Ha	"	1500 Fr	
- D°-	"	M, Serviron, au Mayet d'Ecole	bon	10 Ha	"	1000 Fr	
Sauvagny	Laspierre	Mme Vve de Cabrières à Sauvagny	médiocre	100 H	30 Ha		

Moulins, le 10 Octobre 1919

Le Préfet de l'Allier :